

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du jeudi 31 mai 2018****N° 666 2018****Objet : Demande de retrait de la commune de SAINT-CHRISTOL**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : -		Nombre total de voix du Comité Syndical : -	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	1	Présents	1
Votants	1	Votants	0
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	3	Suffrages exprimés	1
Total des suffrages exprimés		4	

Lors de la réunion du comité syndical du 25 mai 2018 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-huit, le trente-et-un mai à quatorze heures, à l'amphithéâtre du Pôle de bésignoles (ex-IUFM), à Privas, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2018. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, sans condition de quorum, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Madame : Christine FOUR (titulaire),
Monsieur : Paul BARBARY (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (démissionnaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Béatrice FOUR (titulaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELLIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Christophe FAURE (titulaire), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (démissionnaire),

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Sandrine FAURE (3^{ème} adjointe, commune de La Voulte-sur-Rhône), Amandine LARRA (Secrétaire des directions administrative et financière, et ressources humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),
Messieurs : Jean-Paul CLOZEL (1^{er} adjoint, commune de Saint-Jean-de-Muzols), Philippe DEBOUCHAUD (1^{er} adjoint, commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Christine FOUR

Objet : Demande de retrait de la commune de SAINT-CHRISTOL**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération de demande de retrait de SAINT-CHRISTOL et ci-annexée ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL nous a transmis, par courrier, une délibération de son conseil municipal relatif à une demande de retrait du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.
- Soulignant « *la hausse énorme de l'adhésion ([passant] de 83,34 € en 2016 à 500 € en 2017)* », le conseil municipal demande donc « *le retrait de la commune de SAINT-CHRISTOL du Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse* ». Je vous invite à prendre connaissance de la délibération annexée détaillant cette demande.
- Si j'entends et comprends tout à fait l'argumentation présentée par la commune, notamment dans un contexte national et local de baisse des dotations et de hausse des charges, je suis toutefois au regret de proposer une réponse négative. En effet, le départ de la commune aurait notamment pour conséquence :
 - o un « manque » annuel de l'ordre de 500 €. Sans cette somme, qui peut paraître modique, nous serions dans l'obligation de revoir nos effectifs. Or, des efforts drastiques ont déjà été réalisés sur les charges à caractère général et sur la masse salariale au cours des deux précédents exercices.
 - o d'augmenter la participation des autres communes, dans l'hypothèse où celles-ci décideraient de ne pas impacter la masse salariale. Le départ de la collectivité alourdirait alors d'autant leur charge financière.
- Globalement, le retrait de la commune serait de nature à porter atteinte à la pérennité de l'établissement dans la mesure où elle est un élément fondamental dans la pérennisation du syndicat.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je propose que nous nous prononcions sur cette demande de retrait en :
 - o REFUSANT le retrait de la commune de SAINT-CHRISTOL du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**4 votes « POUR »****0 vote « CONTRE »****0 abstention;**

- o REFUSE le retrait de la commune de SAINT-CHRISTOL du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.

Pour extrait certifié conforme,**Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**

Signature of Paul Barbary, President of the Syndicat Mixte, over a circular stamp of the Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.